

FO**LA FORCE
EN LIBERTÉ**SERVICE PUBLIC DE SANTE
HOPITAL DE MANTES LA JOLIE

**Pour tout renseignement complémentaire
contactez vos représentants
du personnel **FORCE OUVRIERE !!!****

Mantes, Septembre 2015

Accompagnement Social Plan de Retour à l'Equilibre

Après 6 mois d'attente, le conseiller mobilité et carrière devant accompagner les agents des services suite à la restructuration de notre Hôpital est enfin en poste !!!

Mieux vaut tard que jamais.... !!

Le prochain protocole que signera votre Syndicat **FORCE OUVRIERE** aura désormais des délais de mise en œuvre sous peine de dénonciation automatique... !!!

Concrètement, la conseillère a pour vocation de vous aider dans un éventuel projet de conversion, de changement d'établissement ou de changement de carrière.

Des sommes importantes sont mises en œuvre dans le cadre du **Fond d'Intervention Régional (FIR)** financé par l'Agence Régionale de Santé.

Près de 900 000 € pour 2015 pour des départs volontaires ou des actions de conversion par départ en école d'IDE et d'AP et pour un recrutement temporaire de la conseillère mobilité et carrière.

FORCE OUVRIERE demande que ces mesures ou décisions soient discutées et prises en concertation avec les organisations syndicales représentatives du CH Mantes, et pas annoncées en réunion après que tous les intervenants (DRH, DSI, Cadre de pôle, Cadre de proximité, Agents concernés) aient tous donné leur accord...

**Le dialogue social c'est la concertation en amont,
pas la présentation de la facture à payer !!!**

FORCE OUVRIERE est intervenu auprès de l'ARS pour les actions menées grâce au FIR, le 31 mars dernier, puis par mail le 6 juin (suite à un désaccord avec la DRH concernant les actions de conversion pour études promotionnelles), et enfin le 16 juin dernier.

Nous avons tiré la sonnette d'alarme sur l'activité depuis de nombreuses années !! Nous sommes intervenus dans toutes les instances internes et externes pour attirer l'attention sur nos difficultés !! Nous n'avons eu que peu de réactions avant janvier 2015....

L'ensemble de ces interventions ont contribué à ce que des enveloppes spécifiques nous soient attribuées !!

REORGANISATION

Les actions de réorganisation des services dans le cadre du PRE sont certainement nécessaires, mais elles ne doivent pas satisfaire des promesses faites il y a des années par de soit disant responsables de service!!

Toutes les modifications des organisations ou horaires doivent être présentées dans les instances et doivent avoir fait l'objet d'une concertation au préalable avec les Organisations Syndicales représentatives du personnel.

Encore une fois, la concertation préalable à toutes les réorganisations aurait dû être la ligne de conduite à tenir au sein du CH Mantes.

FORCE OUVRIERE espère que l'avenir change la façon dont le dialogue social a été ignoré et méprisé ces dernières années.

